Qu'est-ce qu'une charte graphique ? Peut-on communiquer n'importe quelles informations ?	Séq16
Nom et prénom :..... Classe : ..... Date : .. / .. / 20..	N°2

Te voici prêt(e) à te lancer dans la création de ton appli !
Mais avant, prenons le temps de réfléchir sur quelques points importants !

1/ Pour que ton appli soit agréable à utiliser, il faut penser à la charte graphique.
Fiche connaissances de l'académie de Bordeaux :

Connaissance : La charte graphique

Lorsqu'on réalise **une présentation**, on peut utiliser **une charte graphique**. Elle va permettre de **définir l'ensemble des règles graphiques à appliquer :** couleurs à utiliser, taille et police des caractères, disposition des paragraphes, logo,. Cela donnera à la présentation **une cohérence graphique**, et donc rendra agréable sa lecture.

LE LOGOTYPE

C'est une **représentation graphique** qui **sert à identifier** de manière unique et immédiate un produit, une organisation.

LA TYPOGRAPHIE

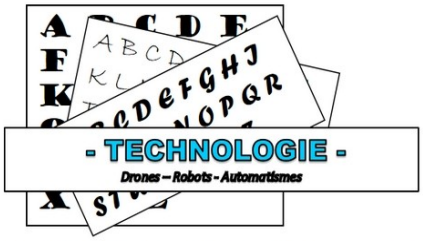

L'utilisation des différentes polices, tailles et styles de caractères permet de créer **différents niveaux de texte** : une police pour les titres, une pour les sous-titres....

LES COULEURS

Elles permettent **de mettre le texte en valeur.** Celui-ci doit rester visible et lisible.

LES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

Les filigranes, pictogrammes , et images ou couleurs d'arrière plan permettent **d'assurer l'unité entre les diapositives.**

La charte graphique est un ensemble **de normes graphiques** (couleurs, logo, formes, polices...) qui constitue **l'identité visuelle du projet** que l'on souhaite présenter.

2/ Mais peux-tu mettre des photos de tes camarades prises pendant une séance dans ton appli ? Quelles sont les bons usages et règles à connaître ?
Fiche connaissances de l'académie de Bordeaux :

Connaissance : Les règles d'un usage raisonné des objets communicants respectant la propriété intellectuelle et l'intégrité d'autrui

Les objets communicants (ou Internet des Objets IdO) sont des objets connectés ayant leur propre identité numérique (adresse IP, protocoles smtp, http ...) qui sont capables **de communiquer les uns avec les autres grâce** à un système de communication sans fil qui peut être une puce **RFID**, du **Bluetooth** ou du **Wi-Fi.**

Exemples d'objets communicants :

La radio-identification, RFID permet de mémoriser et récupérer des données à distance en utilisant des marqueurs appelés «radio-étiquettes». La RFID est utilisée sur **les cartes de bus ou de tram.**

Les smartphones équipés d'accéléromètres, de GPS et de caméra, sont capables de surfer sur le web ou d'échanger des images avec un autre téléphone en créant un réseau spontané Bluetooth. Ils permettent d'être localisés et de partager des données.

La montre connectée permet de recevoir et d'envoyer des SMS, des e-mails, converser via Facebook... d'établir des mesures avec : l'accéléromètre et le cardiofréquencemètre.

Voici quelques règles pour un bon usage des objets communicants, en particulier le téléphone portable :

Ne pas dormir à côté de son téléphone à cause des ondes radios, wifi ...

Adopter un code de bonne conduite, parler doucement dans les lieux publics , éteindre son téléphone en classe ...

Ne pas communiquer son numéro de portable à n'importe qui

Droit à la réputation : pas d'injure ou autres messages négatifs envers une autre personne

Réfléchir avant d'accepter d'être géolocalisé

Mettre un mot de passe afin de protéger ses données personnelles, non seulement en cas de vol du portable, mais de mauvaises blagues éventuelles.

Respecter le droit à l'image lorsque l'on diffuse des images et les droits d'auteur

Ne pas utiliser le téléphone de manière prolongée : problème de vue, addiction ...!

L'Internet des objets caractérise **des objets physiques connectés ayant leur propre identité numérique** et **capables de communiquer les uns avec les autres.** Leur utilisation nécessite **des règles** qui permettent **un usage raisonné respectant la propriété intellectuelle et l'intégrité d'autrui physique et morale.**

3/ En respectant tous ces points, réalise maintenant ton appli !